COMMUNE DE COSSÉ-LE-VIVIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 06 DÉCEMBRE 2012 - 20 H 30

Date de la convocation : 30 NOVEMBRE 2012

Nombre de Conseillers en exercice	**: 23**
Nombre de Conseillers présents	**: 19**
Délibérations n°2012-01-12-24, 2012-01-12-25 D, 2012-02-12-10, (Absence de Mme Laurence MANCEAU, MM. Hervé FOUCHER et Jérémy THARAULT)	**: 16**
Délibérations n°2012-07-11-61 D, 2012-08-12-10 (Absence de M. Michel BERTHIER)	**: 18**

L'an deux mille douze, le six décembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Cossé-le-Vivien, sous la présidence de M. LOUAPRE Joseph, Maire.

Étaient présents : Mme SEGERS Monique, MM. BARRAIS Joël, FOUCHER Hervé, LANGOUËT Christophe, VEILLARD Roland, adjoints, Mmes DAVID Gisèle, GARANGER Marie-Françoise, LAURENT Éliane, MAHÉ Rachelle, MANCEAU Laurence, RAIMBAULT Bernadette, MM. BAUDRY Thierry, BERTHIER Michel, HAMON Guénaël, LÉZÉ Gérard, LUTELLIER Raymond, PIVÈNE Pascal, THARAULT Jérémy.

Absents excusés : Mmes BENÂTRE Marina, BODIN Marie-Bernadette, DION Annaïck, M. ANET Olivier

Secrétaire de séance : Mme LAURENT Éliane

M. LOUAPRE ouvre la séance à 20 h 30 et excuse l'absence de Mmes Marina BENATRE, Marie-Bernadette BODIN, Annaïck DION et de M. Olivier ANET.

Il propose de désigner Madame Éliane LAURENT, secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée. L'accord lui est donné à l'unanimité.

M. LOUAPRE demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 8 novembre 2012.

Mme MANCEAU dit que son propos lors du débat sur le contournement n'apparait pas. Elle disait qu'il convenait d'entendre les Cosséens qui se disent inquiets quant à la pression fiscale et que le conseil municipal se devait d'être attentif à ce message.

Aucune autre remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté.

M. LOUAPRE propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

5 – Urbanisme :

- Lotissement de la Minée III : dépôt d'un permis d'aménager modificatif.

7 – Finances :

- Budget principal : décision modificative n°4

L'accord lui est donné à l'unanimité.

1 – Affaires Générales

Objet 2012-01-12-24 : Délégation du conseil municipal au Maire – compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. LOUAPRE rappelle que la délibération du 3 novembre 2011 l'autorise à prendre des décisions par délégation du conseil municipal. En vertu de l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, il doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

*** Délivrance et reprise des concessions de cimetière** *(alinéa 8, art. L2122-22, CGCT)*

Numéro d'enregistrement	Nom du concessionnaire	Concession	Date
773	ROBERT Marie-Louise	Renouvellement	27 avril 2012
774	LACROIX Madeleine	Nouvelle	07 novembre 2012
775	PLANCHARD Brigitte	Nouvelle	14 novembre 2012
776	BÉZIER Monique	Renouvellement	14 avril 2011
777	VIDY Jacques	Nouvelle	15 novembre 2012
778	HUET Marie-Ange	Nouvelle	21 novembre 2012
779	FRÉARD Jean-Yves	Renouvellement	6 septembre 2012
780	GUILLET Claude	Renouvellement	15 avril 2012
781	GENDROT Thérèse	Nouvelle	30 novembre 2012
782	ARISTE BILLET Josette	Renouvellement	16 janvier 2012

*** Droit de préemption urbain** *(alinéa 15, art. L2122-22, CGCT)*

Numéro d'enregistrement	Propriétaires	Adresse du bien	Désignation du bien	Surface
2012-23	Consorts BRÉGER	28, rue de l'Huilerie	AS n°54 AS n°55 AS n°56	527 m² 1452 m² 91 m²
2012-24	Madame LEPAGE Agnès	15, rue de Soulioche	AR n°43	1667 m²

Le droit de préemption urbain n'a pas été exercé sur ces biens.

Le Conseil Municipal,

⇨ **PREND ACTE** de ces décisions.

Objet 2012-01-12-25 D : Recensement de la population 2013 : nomination des agents recenseurs et définition de leur rémunération.

M. LOUAPRE rappelle que la commune de Cossé-le-Vivien est concernée par le recensement de la population 2013. La commune étant découpée en 5 districts, il est nécessaire de recruter 5 agents recenseurs.

Il propose de recruter :

- *Madame ADAM née GRIMAULT Lydie – 26 rue des Chênes 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN,*
- *Madame COURAPIED Valérie – 9 rue des Bleuets 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN,*
- *Madame BERTHIER Armelle – 1 rue René Cassin 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN,*
- *Monsieur BÉZIER Florian – « La Turmalière » 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN,*
- *Monsieur HOUDELINE Pierre – 43 rue de Nantes 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN,*

Compte tenu de la somme allouée à ce titre par l'INSEE (6.417 €) et considérant que chaque agent recenseur a approximativement le même nombre de logements à recenser, il propose :

- *de verser la somme forfaitaire de 900 € bruts à chacun, comme cela avait été fait lors du dernier recensement qui s'est tenu en 2008 ;*
- *de les indemniser pour leurs frais kilométriques selon le même barème que celui appliqué pour les agents territoriaux ;*
- *de revoir éventuellement cette rémunération s'il s'avérait que les temps consacrés à cette mission par les agents étaient plus importants que prévus ;*
- *de verser 50 % de la rémunération en janvier 2013 et le solde en février 2013.*

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
⇨ **RECRUTE** les personnes énumérées ci-dessus.
⇨ **ACCEPTE** de les rémunérer selon les conditions proposées.

2 – Cadre de Vie et Communication

Objet 2012-02-12-10 : Cadre de vie – Communication – compte-rendu de la commission du 14 novembre 2012

*** Collecte de la banque alimentaire**

La Banque alimentaire de la Mayenne est une association humanitaire départementale régie par la loi de juillet 1901. Elle apporte une aide alimentaire aux plus démunis tout en luttant contre le gaspillage. Chaque collecte annuelle à Cossé-le-Vivien permet de collecter environ 600 kg de marchandises. Comme tous les ans, la collecte s'est déroulée avec l'aide du magasin Carrefour Contact dont il convient de saluer la coopération régulière.

Pour information, plus de 12 tonnes de marchandises sont distribuées chaque année à Cossé-le-Vivien aux bénéficiaires habitants au sein de la Communauté de communes.

*** Feu d'artifice**

Le feu d'artifice sera tiré le 16 décembre prochain à 18 h 30 à l'issue du marché de Noël.

*** Illuminations de Noël**

De nouvelles illuminations ont été installées sur la place du marché et rue de l'église (coût 3.452,97 € T.T.C).

*** Prairie des peupliers**

Il reste encore des travaux à effectuer dans la prairie des peupliers : finir l'installation du platelage, créer un accès vers la voie verte, un parking, un espace de détente (avec jeux et tables pour pique-nique).

Par ailleurs, il reste à trouver une solution pour les sanitaires permettant d'allier l'aspect écologique inscrit dans le projet tout en tenant compte de l'aspect financier.

*** Quartier Sorbiers-Acacias**

La création de plusieurs parcelles dans le cadre de l'aménagement prévu par le CIL en remplacement des barres HLM implique une modification de la numérotation des maisons déjà existantes. Il sera pris contact avec les personnes dont les numéros d'habitation sont susceptibles d'être modifiés.

*** Théâtre de verdure**

Suite à la réunion avec les associations, quelques modifications sont à apporter au projet. Il convient d'arrondir davantage les lignes d'assises, de déplacer le tourniquet, de conserver la même surface pour le terrain de boules qui serait situé en parallèle du théâtre et de prévoir le passage de gaines pour l'éclairage et la sonorisation de la scène et des gradins.

*** Site Internet**

Il est recensé sur le site Internet 13 pages présentant les associations, 38 présentant des entreprises et 10 liées à l'activité touristique.

Le paiement en ligne des factures du restaurant scolaire est opérationnel depuis la rentrée scolaire. 10 jours après l'envoi des premières factures de l'année, on dénombre 18 paiements en ligne pour environ 280 factures émises. Un mode d'emploi a été distribué avec chaque facture et il est disponible sur le site. Il est précisé que le délai de paiement est de 3 semaines à compter de la réception de la facture.

Statistiques du Site Internet de la commune

	Septembre 2009 à septembre 2010	Septembre 2010 à septembre 2011	Septembre 2011 à septembre 2012	Mois d'octobre 2012
Internautes	*7567*	9 108	11 564	1569
Visites uniques	12.278	14 604	18 846	1362
Pages vues	53.601	*57* 834	66 945	4 642
Temps passé sur le site	03:21	03:08	02:43	03:35
Taux de rebond	37,21 %	38,46 %	43,06 %	44,20 %

Remarque : Le taux de rebond est le pourcentage d'internautes qui sont entrés sur une page Web et qui ont quitté le site après, sans consulter d'autres pages. Un taux de rebond élevé peut révéler l'insatisfaction des visiteurs. Il peut cependant aussi indiquer que ceux-ci ont trouvé immédiatement ce qu'ils cherchaient et n'ont donc pas dû tâtonner sur le site

Le Conseil Municipal,

⇨ **PREND ACTE** de ces informations.

Objet 2012-02-12-11 D : Lotissement Moniga - Noms de rue : validation des propositions formulées par M. DENUAULT – rue des cigales et rue Moniga

M. LANGOUËT, adjoint, explique que le lotissement MONIGA, dont l'accès se fait par la route de Cosmes, est composé de deux rues. Il fait part des propositions de M. Gabriel DENUAULT, propriétaire du lotissement :

Lotissement Moniga - Rue de la Frénouse

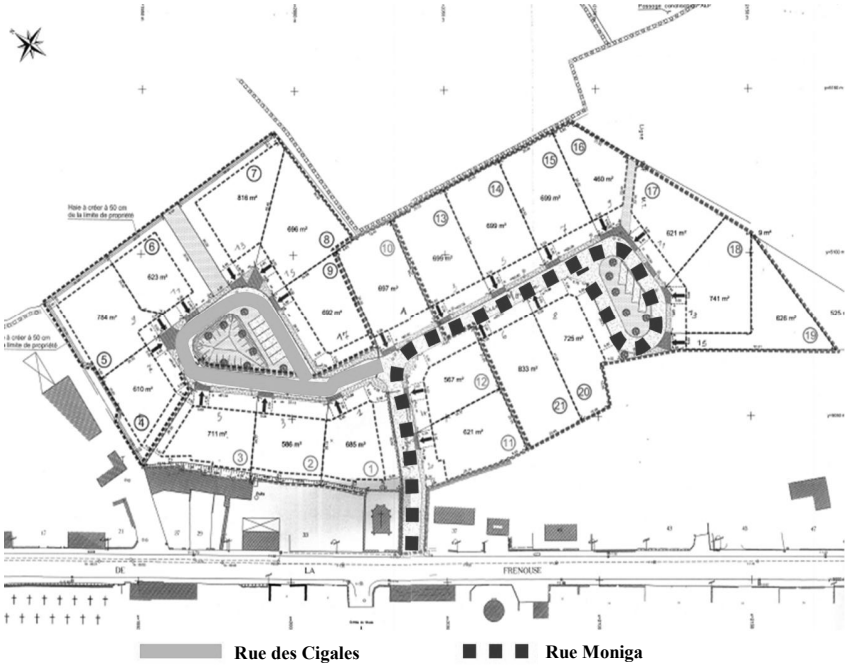

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇨ **VALIDE** les propositions formulées par M. DENUAULT à savoir : rue des cigales et rue Moniga .

⇨ **PRÉCISE** que l'acquisition des plaques de rue incombe à M. DENUAULT et que celles-ci devront être identiques aux autres plaques de rue de la commune.

⇨ **DONNE POUVOIR** au maire ou à un adjoint pour procéder à toute démarche administrative liée à ce dossier.

3 – Culture

Néant

4 – Affaires Scolaires - Enfance

Objet 2012-04-12-10 : Affaires scolaires – compte-rendu de la commission du 27 novembre 2012

*** Compte-rendu du conseil de l'école maternelle Jean Jaurès**

Le conseil d'école s'est tenu le 22 novembre dernier :

Il a été approuvé un règlement intérieur qui sera transmis aux familles.

Le projet d'école porte sur la structuration du temps et de l'espace.

Les sorties culturelles prévues sont la visite du musée Tatin et la participation au festival « A travers chants ». Un carnaval sera organisé au sein de l'école.

Les travaux de réfection du hall réalisés par les services techniques donnent satisfaction, tout comme l'acquisition d'ordinateurs portables.

Enfin, le conseil d'école a abordé la question des rythmes scolaires et du passage annoncé à 4,5 jours d'école par semaine. Cela suscite de nombreuses interrogations au niveau de la commune (aspect financier, gestion du personnel, …) et du monde assocociatif.

*** Compte-rendu du conseil de l'école élémentaire Jean Jaurès**

Le conseil d'école s'est tenu le 15 novembre dernier :

Il a été approuvé un règlement intérieur qui sera transmis aux familles.

Le projet d'école a pour objectifs d'améliorer la mise en place dans chaque classe des différents types de lecture et de rechercher des formes de motivation pour l'écriture. L'axe éducatif et culturel se porte sur le chant choral.

Cette année, les élèves continueront d'aller à la piscine ainsi qu'à la Rincerie. Il est précisé que les séances et le transport sont pris en charge par la commune.

Les sorties culturelles prévues sont la participation à des ateliers dans le cadre des Embuscades, le festival « A travers chants », des projets au musée Tatin et des sorties au cinéma de Renazé.

La classe de neige est prévue du 13 au 22 décembre au Collet d'Allevard.

La fête de l'école est fixée au 22 juin 2013.

L'équipe enseignante fait part de sa satisfaction vis-à-vis de la mairie tant du côté du financement des activités que des investissements faits (vidéoprojecteur interactif, remplacement des fenêtres, rénovation des classes et du bureau de la directrice).

Enfin, le conseil d'école a abordé la question des rythmes scolaires et du passage annoncé à 4,5 jours d'école par semaine. Cela suscite de nombreuses interrogations au niveau des parents mais aussi au niveau de la commune (aspect financier, gestion du personnel, …) et du monde associatif.

*** Effectifs envisagés pour la rentrée scolaire 2013-2014 dans les écoles Jean Jaurès**

PS1	15	CP	25
PS2	25	CE1	33
MS	29	CE2	43
GS	32	CM1	26
		CM2	28
Total maternelle	**101**	**Total élémentaire**	**155**

*** Restaurant scolaire : informations diverses**

Charte de vie

La charte de vie a été distribuée ces derniers temps auprès des familles. Elle est effective depuis le lundi 3 décembre.

Composteur au collège Saint-Joseph

Un composteur est en place au collège Saint-Joseph depuis le jeudi 22 novembre en partenariat avec le syndicat mixte du Pays de Craon. Après 15 jours, on dénombre en moyenne 8 kg de déchets chaque jour, ce qui représente environ 30 grammes par enfant.

Le Conseil Municipal,

⇨ **PREND ACTE** de ces informations.

5 - Urbanisme

Objet 2012-07-12-46 D : Urbanisme – compte-rendu de la commission du 29 novembre 2012. Rapporteur : M. FOUCHER

*** Éclairage public aux abords de l'église**

La commission propose de poser 2 candélabres de part et d'autre de l'église afin d'éclairer les passages piétonniers.

*** Boulangerie : demandes de M. DION**

M. Frédéric DION a récemment ouvert sa boulangerie rue de la perception. Il demande à la commune la réalisation de 2 stationnements minute et d'un passage piéton à proximité immédiate de son commerce.

La commission propose d'accepter la requête concernant le stationnement et de différer la mise en place du passage piéton dans l'attente de la pose de bordures le long de l'actuelle route départementale.

*** Cabinet vétérinaire : demande d'emplacements réservés**

La commission propose de valider la demande du cabinet vétérinaire pour la réalisation de 3 places de stationnement réservé devant le cabinet situé avenue Paul Bigeon. Il est précisé que le tarif est actuellement de 25 € par emplacement et que celui-ci est fixé par délibération du conseil municipal.

*** Voirie intercommunale**

Des travaux d'enduits ont été effectués en 2012 sur les voies communales de Burdé et du Boiselard. Cependant, aucun point à temps n'a été réalisé.

Pour 2013, la commission propose les travaux de réfection des voies communales de la Chupinière, du Bois-ragot et de la Méloigne. Ces travaux seront définis en concertation avec les autres communes.

*** Poissonnerie : demande d'emplacements réservés et installation durant les fêtes de fin d'année d'un barnum Place Tussenhaussen**

Suite à la demande de M. Sébastien BLANCHARD, la commission émet un avis favorable pour :

- la mise en place devant la poissonnerie de 2 emplacements réservés dans les conditions déterminées par le conseil municipal ;
- l'installation de barnum place Tussenhausen pour la vente de fruits de mer lors des fêtes de fin d'année.

*** Auto-école : demande d'arrêts minute.**

La commission propose de valider la demande de M. Steeve DONNÉ pour la réalisation de 2 stationnements minute devant l'auto-école.

*** Gestion du déneigement**

La commission propose de réunir les agriculteurs de Cossé-le-Vivien le 17 décembre 2012 pour établir un plan de déneigement des voies communales et des chemins ruraux.

*** Foyer des jeunes : installation d'un chauffage**

M. BARRAIS explique que le chauffage du foyer des jeunes est vétuste et qu'il convient de le remplacer. Il propose de valider le devis de l'entreprise Brossette pour l'achat de chauffage à plafonds rayonnants pour un montant de 1.932,45 € H.T. (soit 2.311,21 € T.T.C.).

Le Conseil Municipal,

⇨ **VALIDE** les propositions de la commission.

Objet 2012-05-12-47 D : Lotissement de la Minée III : dépôt d'un permis d'aménager modificatif

M. FOUCHER, adjoint, rappelle au conseil municipal qu'une réunion des colotis du lotissement de la Minée III a eu lieu le samedi 24 novembre 2012 à propos du projet de fusion des lots n°1 et 2 et du redécoupage des lots n° 27, 28 et 29.

Considérant qu'au moins deux tiers des colotis représentant les trois quarts de la surface cessible du lotissement ont donné leur accord, la commission propose de demander au cabinet Archiligne la réalisation d'un permis d'aménager modificatif.

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme du 29 novembre 2012,
Vu l'accord des colotis,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇨ **VALIDE** la proposition de la commission.
⇨ **CHARGE** le maire ou un adjoint de déposer un permis d'aménager modificatif.

Objet 2012-05-12-48 D : Lotissement de la Minée – 3ème tranche : remise en vente du lot n°19 d'environ 578 m²

M. FOUCHER, adjoint, rappelle que, par délibération n°2012-05-09-34 D de septembre 2012, le conseil municipal avait décidé de vendre la parcelle n°19 du lotissement communal de la Minée III à M. DUMONT Sylvain demeurant 10 rue du stade 53260 FORCÉ.

Considérant que cette parcelle ne permet pas à M. DUMONT de réaliser son projet et que celui-ci a décidé d'acquérir la parcelle n° 5 du lotissement de la Minée IV, il est proposé de remettre en vente la parcelle n°19 du lotissement de la Minée III.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇨ **DÉCIDE** de remettre en vente la parcelle n°19 du lotissement communal "La Minée" 3ème tranche d'une superficie d'environ 578 m².
⇨ **PRÉCISE** que le chèque de 500 € de M. DUMONT est conservé puisque le montant exigé comme dépôt de garantie pour le lotissement de la Minée IV est identique.

Objet 2012-05-12-49 D : Lotissement de la Minée – 4ème tranche : Vente du lot n°1 à M. DESTAIS Stéphane et Mme GAYAN Christine

M. FOUCHER, adjoint, fait part au conseil municipal de la demande d'achat de la parcelle n°1 du lotissement de la Minée IV formulée par M. DESTAIS Stéphane et Mme GAYAN Christine demeurant 7 impasse Eva Lallemant 53000 LAVAL.

Vu la délibération n°2012-05-06-20 D définissant le règlement et le cahier des charges du lotissement de la Minée IV,
Vu la délibération n°2012-05-06-21 D fixant le prix et les conditions de vente des terrains du lotissement de la Minée IV,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇨ **DÉCIDE** de vendre la parcelle n°1 du lotissement communal de la Minée IV d'une contenance de 971 m² à M. DESTAIS Stéphane et Mme GAYAN Christine.
⇨ **AUTORISE** le maire ou un adjoint à signer l'acte de vente correspondant en l'étude de Maître MARSOLLIER-BIELA, notaire associée à Cossé-le-Vivien.

Objet 2012-05-12-50 D : Lotissement de la Minée – 4ème tranche : Vente du lot n°5 à M. DUMONT Sylvain

M. FOUCHER, adjoint, fait part au conseil municipal de la demande d'achat de la parcelle n°5 du lotissement de la Minée IV formulée par M. DUMONT Sylvain demeurant 10 rue du stade 53260 FORCÉ.

Vu la délibération n°2012-05-06-20 D définissant le règlement et le cahier des charges du lotissement de la Minée IV,

Vu la délibération n°2012-05-06-21 D fixant le prix et les conditions de vente des terrains du lotissement de la Minée IV,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇨ **DÉCIDE** de vendre la parcelle n°5 du lotissement communal de la Minée IV d'une contenance de 556 m² à M. DUMONT Sylvain.

⇨ **AUTORISE** le maire ou un adjoint à signer l'acte de vente correspondant en l'étude de Maître MARSOLLIER-BIELA, notaire associée à Cossé-le-Vivien.

Objet 2012-05-12-51 D : Lotissement de l'Érable IV : avis de la commission sur le choix du cabinet en charge de la maitrise d'œuvre

M. FOUCHER, adjoint, informe le conseil municipal que la commission Urbanisme s'est penchée sur les propositions faites par divers cabinets pour la maitrise d'œuvre du lotissement de l'Érable IV. Il est précisé que le cabinet Zuber-Maillard n'a pas donné suite.

1. Proposition du cabinet HARRY LANGEVIN

	Cabinet LANGEVIN	**Pragma**	**Hydratop**
Relevé topographique	1 950,00 €		
Bornage périmétrique	1 375,00 €		
Permis d'aménager	6 500,00 €	4 500,00 €	
Loi sur l'eau			3 000,00 €
Zone d'aménagement différé	890,00 €		
Avant projet	1 897,00 €	1 897,00 €	
Étude de projet		11 382,00 €	
Assistance pour la passation du contrat de travaux	1 897,00 €		
Études d'exécution	1 897,00 €		
Direction de l'exécution des travaux	17 073,00 €		
Assistance aux travaux de réception	1 897,00 €		
Bornage (290 € H.T. par lot, base 55 lots)	15 950,00 €		
Total H.T.	**51 326,00 €**	**17 779,00 €**	**3 000,00 €**
T.V.A. à 19,60 %	10 059,90 €	3 484,68 €	588,00 €
Total T.T.C. par intervenant	**61 385,90 €**	**21 263,68 €**	**3 588,00 €**
TOTAL GENERAL T.T.C.	**86 237,58 €**		

2. Proposition du cabinet ELIZALDE

	Cabinet Elizalde	**DIM'eau**
Diagnostic, esquisse et projet de ZAD	6 500,00 €	900,00 €
Permis d'aménager	5 500,00 €	
Étude sommaire et estimation des travaux	3 800,00 €	
Étude détaillée des travaux	10 000,00 €	
Dossier de consultation des entreprises et marchés des travaux	1 200,00 €	
Dossier Loi sur l'eau		2 100,00 €
Dossier de ZAD	2 000,00 €	
Hypothèses de réalisation en 3 tranches		
DET	*9 900,00 €*	
AOR	*4 100,00 €*	
TOTAL H.T.	**43 000,00 €**	**3 000,00 €**
Bornage (250 € H.T. par lot, base 55 lots)	13 750,00 €	
Total H.T.	**56 750,00 €**	**3 000,00 €**
T.V.A. à 19,60 %	11 123,00 €	588,00 €
Total T.T.C. par intervenant	**67 873,00 €**	**3 588,00 €**
TOTAL GENERAL T.T.C.	**71 461,00 €**	

Options	
Levé topographique	960,00 €
Bornage périmétrique	1 700,00 €
Plus value pour intervention d'un architecte paysagiste	3 500,00 €
Total H.T.	**6 160.00**
T.V.A. à 19,60 %	1 207,36 €
Total T.T.C. par intervenant	**7 367,36 €**

TOTAL GENERAL T.T.C. AVEC OPTIONS	**78 828,36 €**

La commission propose de retenir l'offre du cabinet Elizalde, cabinet qui a déjà travaillé sur le lotissement de l'Erable III.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇨ **DÉCIDE** de retenir la proposition du cabinet ELIZALDE dont les missions restent encore à définir par la commission Urbanisme

⇨ **AUTORISE** le maire ou un adjoint à signer le marché correspondant.

Objet 2012-05-12-52 D : Cheminement piétonnier du centre-ville de Cossé-le-Vivien au musée Robert Tatin : acquisition d'une bande de terrain à M. POIRIER

M. FOUCHER, adjoint, rappelle au conseil municipal le projet de création d'un cheminement piétonnier permettant d'aller en toute sécurité du centre-bourg de Cossé-le-Vivien à la voie verte et au musée Robert Tatin.

Il rappelle que le terrain appartenant à Monsieur René POIRIER avait déjà fait l'objet d'une délibération en juin 2008. Cependant, la vente a pris du retard. De plus, alors qu'un courrier de la commune mentionnait les indemnités d'éviction, M^{e} GILET, notaire de Quelaines, nous indique qu'aucune délibération ne mentionne ce fait. Ainsi, il est proposé l'achat des parcelles cadastrées G777 et G779 aux conditions suivantes :

- Superficie de la parcelle G777 : 126 m²
- Superficie de la parcelle G779 : 704 m²
- Superficie totale : 830 m²
- Prix d'achat du terrain : 0,60 € / m²
- Indemnité d'éviction : 0,30 € / m²
- Frais de bornage et d'acte notarié à la charge de la commune

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇨ **DÉCIDE** d'acquérir cette bande de terrain aux conditions exposées ci-dessus.

⇨ **PRÉCISE** que cette dépense sera imputée au compte 2111 de l'opération n°372.

⇨ **AUTORISE** le maire ou un adjoint à signer tout document relatif à cette opération et notamment l'acte de vente.

Objet 2012-05-12-53 D : Voirie : transfert de voirie communale à la communauté de communes

M. FOUCHER, adjoint, rappelle que la compétence voirie relève de la communauté de communes de la région de Cossé-le-Vivien.

Ainsi, à ce titre, la commission propose de transférer la part de voirie communale permettant l'accès aux établissements HAUTBOIS sur la route de Loiron (soit environ 29 m de long par 9 m de largeur) du fait que cette voie dessert une activité économique.

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme du 29 novembre 2012,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇨ **VALIDE** la proposition de la commission.

⇨ **DÉCIDE** du transfert à la communauté de communes de l'espace de voirie menant au bâtiment logistique des établissements HAUTBOIS à compter du 1er janvier 2013.

⇨ **DONNE POUVOIR** au maire ou à un adjoint de signer tout document relatif à cette opération.

Objet 2012-05-12-54 D : Rue de Soulioche : achat de la parcelle AR 42 à Madame LEPAGE

M. LOUAPRE informe le conseil municipal que Maitre MARSOLLIER-BIELA l'a informé que la parcelle cadastrée AR 42 appartenant à la commune n'a jamais fait l'objet d'un acte.

Considérant que les cessions à titre gratuit ne sont pas conformes à la constitution, il est proposé que cette parcelle de 35 m² soit acquise par la commune au prix de 0,10 € / m². Les frais d'acte seront pris en charge par Madame LEPAGE dans le cadre de la vente de son bien à Monsieur DUBRAY.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
⇨ **DÉCIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée AR 42 aux conditions exposées ci-dessus.
⇨ **AUTORISE** le maire ou un adjoint à signer l'acte notarié et tout autre document relatif à ce dossier.

Objet 2012-05-12-55 D : Rue des prunus : résultat de la consultation et choix de l'entreprise attributaire pour les travaux d'enrobé

M. FOUCHER, adjoint, informe le conseil municipal qu'il était prévu au budget primitif la réfection de la rue des Prunus pour un montant de 50.000 €.

En conséquence, il donne lecture du résultat de la mise en concurrence pour ces travaux d'enrobé :

	FTPB	**Eurovia**	**STPO**
Prix H.T.	26.696,00 €	23.530,00 €	27.346,00 €
Prix T.T.C.	**31.928,42 €**	**28.141,88 €**	**32.705,82 €**

Il propose de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 23.530,00 € H.T. (soit 28.141,88 € T.T.C.).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
⇨ **DÉCIDE** de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 23.530,00 € H.T. (soit 28.141,88 € T.T.C.).
⇨ **PRÉCISE** que ce montant sera réglé au budget primitif communal au compte 2151 de l'opération n°328.
⇨ **AUTORISE** le maire ou un adjoint à signer le marché correspondant.

Objet 2012-05-12-56 D : Musée Tatin : résultat de la consultation et choix de l'entreprise attributaire pour les clôtures

Mme LAURENT sort de la salle du conseil municipal.

M. FOUCHER, adjoint, informe le conseil municipal qu'il était prévu au budget primitif l'achat de clôtures au Musée Tatin pour fermer le site du côté des bâtiments de la réserve et du service pédagogique.

En conséquence, il donne lecture du résultat de la mise en concurrence pour l'achat de cette fourniture dont la pose sera assurée par les services techniques :

	Beauplet	**Nérual**	**Socramat**
Prix H.T.	5.554,08 €	7.310,00 €	6.096,55 €
Prix T.T.C.	**6.642,68 €**	**8.742,76 €**	**7.291,47 €**

Il propose de retenir l'offre de l'entreprise BEAUPLET pour un montant de 5.554,08 € H.T. (soit 6.642,68 € T.T.C.).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇨ **DÉCIDE** de retenir l'offre de l'entreprise BEAUPLET pour un montant de 5.554,08 € H.T. (soit 6.642,68 € T.T.C.).
⇨ **PRÉCISE** que ce montant sera réglé au budget primitif communal au compte 60631.
⇨ **AUTORISE** le maire ou un adjoint à signer le marché correspondant.

Mme LAURENT réintègre la salle du conseil municipal.

Objet 2012-05-12-57 D : Complexe de l'Oriette : résultat de la consultation et choix de l'entreprise attributaire pour l'isolation du couloir et des vestiaires

M. BARRAIS, adjoint, informe le conseil municipal qu'il était prévu au budget primitif l'achat de matériaux isolants pour les vestiaires et les couloirs du complexe de l'Oriette.

En conséquence, il donne lecture du résultat de la mise en concurrence pour l'achat de cette fourniture dont la pose sera assurée par les services techniques :

	Doineau	**Socramat**
Prix H.T.	4.760,31 €	4.923,01 €
Prix T.T.C.	**5.693,33 €**	**5.887,92 €**

Il propose de retenir l'offre de l'entreprise DOINEAU pour un montant de 4.760,31 € H.T. (soit 5.693,33 € T.T.C.).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇨ **DÉCIDE** de retenir l'offre de l'entreprise DOINEAU pour un montant de 4.760,31 € H.T. (soit 5.693,33 € T.T.C.).
⇨ **PRÉCISE** que ce montant sera réglé au budget primitif communal au compte 60631.
⇨ **AUTORISE** le maire ou un adjoint à signer le marché correspondant.

Objet 2012-05-12-58 D : Logement communal du 20 rue de l'Oriette : révision du loyer suite aux travaux de remplacement des fenêtres

M. VEILLARD, adjoint, explique que la commune a procédé au remplacement des fenêtres du logement actuellement occupé par M. et Mme FREULON.

Ainsi, considérant les économies d'énergie qui seront faites par les occupants et la plus value apportée au logement, il est proposé que le loyer mensuel soit réévalué de 20 € / mois. Il passerait ainsi de 430,90 € à 450,90 €.

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 26 novembre 2012,
Vu la lettre du 30 novembre 2012 dans laquelle les locataires acceptent cette augmentation de loyer,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇨ **VALIDE** la proposition de la commission.
⇨ **FIXE** le bail mensuel du logement sis 20 rue de l'Oriette à 450,90 € par mois à compter du 1er janvier 2013.
⇨ **DONNE POUVOIR** au maire ou à un adjoint de signer l'avenant au bail.

6 – Sport et Vie Associative

Objet 2012-06-12-17 D : Salle du FCC – compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2012 et lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre.

M. BARRAIS, adjoint, explique au conseil municipal que s'est tenue une réunion avec les associations pour leur exposer la décision de ne pas procéder à la rénovation de la salle du FCC telle que prévue dans l'étude de M. MORIN.

Il a été abordé la construction d'une nouvelle salle qui serait multi-activités (spectacles, vides greniers, bourses aux jouets, repas dansants, …). La réunion a permis de définir un cahier des charges qui définit les besoins :

La salle devra comporter :

- hall d'accueil
- vestiaires et sanitaires et bar
- salle modulable pouvant accueillir 800 personnes assises
- gradins télescopiques
- scène d'environ 180 m²
- 3 à 4 loges
- quai de déchargement
- équipement scénique
- locaux de rangement
- office de préparation de repas
- espace extérieur pouvant recevoir des chapiteaux

Divers :

- Une attention toute particulière sera apportée à la recherche d'économie d'énergie
- Une simulation des charges de fonctionnement devra être proposée
- La salle devra respecter les différentes normes de la réglementation en vigueur et notamment en matière d'accessibilité

Montant :

- L'étude devra porter un chiffrage précis du projet et rester dans l'enveloppe d'un montant de 2.500.000 € T.T.C.

Ensuite, la commission s'est penchée sur la question de l'emplacement de cette nouvelle salle. Deux sites ont été présentés : en lieu et place de l'actuelle salle du FCC ou Place Tussenhausen, derrière les locaux actuellement en construction pour la communauté de communes.

Une tendance s'est dessinée pour la place Tussenhausen. L'espace disponible est d'environ 4.500 m².

M. BARRAIS propose que soit lancée une consultation d'architecte pour la maîtrise d'œuvre de la construction d'une nouvelle salle.

M. LOUAPRE demande à ce que la commission réfléchisse au devenir et à l'utilisation qui pourrait être faite de l'actuelle salle du FCC dans l'hypothèse où la nouvelle salle serait construite sur un autre site. Il demande aussi à ce que soit évalué le coût de démolition de la salle du FCC.

M. HAMON rappelle qu'il existe un contrat moral avec l'USMC concernant le nom de la salle.

Mme RAIMBAULT pense que le travail de consultation des architectes et de définition du devenir de la salle du FCC peut être mené en parallèle.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇨ **DEMANDE** à ce que soit évalué le coût de la démolition de la salle du FCC si la nouvelle salle devait être construite à cet emplacement.

⇨ **DÉCIDE** :

- de lancer une consultation d'architecte pour la maîtrise d'œuvre de la construction de cette salle Place Tussenhausen ou en lieu et place de l'actuelle salle du FCC.
- de consulter les associations sur les utilisations qui pourraient être envisagées pour la salle du FCC en cas de construction d'une autre salle.

7 - Finances

Objet 2012-07-12-57 : Finances – compte-rendu de la commission du 26 novembre 2012

*** Préparation du budget 2013**

La commission a listé les projets envisagés pour l'an prochain. Un chiffrage plus précis devra être fait d'ici le vote du budget qui interviendra en mars 2013.

*** Endettement de la commune**

La commission a travaillé plus précisément sur l'état d'endettement de la commune. Un emprunt de 1.000.000 € a été simulé à compter de 2015 pour la construction d'une salle de spectacle. Celui-ci s'ajouterait à l'emprunt envisagé pour le barreau RD 4 / RD 771 à compter de 2017. Pour compléter ces données, il convient de prévoir l'évolution de la CAF dans les années à venir.

Le Conseil Municipal,

⇨ **PREND ACTE**.

Objet 2012-07-12-58 D : Budget annexe d'eau et d'assainissement : facturation 2013 de l'eau et de l'assainissement

M. VEILLARD, adjoint, récapitule les tarifs qui sont proposés pour la facturation d'eau et d'assainissement 2013 :

BENEFICIAIRES		MONTANT	Taux de TVA applicable
Commune de Cossé-le-Vivien	Abonnement au service d'eau (forfait annuel)	65,29 €	5,50 %
	Eau : 2.000 m³ ou moins (par m³)	1,27 €	5,50 %
	Eau : de 2.001 à 20.000 m³ (par m³)	1,27 €	5,50 %
	Eau : plus de 20.001 m³ (par m³)	1,18 €	5,50 %
Commune de Cossé-le-Vivien	Abonnement au service d'assainissement (forfait annuel)	20,22 €	7 %
	Assainissement : moins de 121 m³ (par m³)	1,12 €	7 %
	Assainissement : de 121 m³ à 5.000 m³ (par m³)	1,21 €	7 %
	Assainissement : plus de 5.000 m³ (par m³)	1,21 €	7 %
Taxes d'eau potable (par m³)			
Conseil général de la Mayenne	Redevance départementale de 0 à 6 000 m³	0,28510 €	5,50 %
	Redevance départementale de 6 001 à 24.000 m³	0,22810 €	5,50 %
	Redevance départementale de 24.001 à 48.000 m³	0,17100 €	5,50 %
	Redevance départementale de 48.001 à 100.000 m³	0,11390 €	5,50 %
	Redevance départementale au-delà de 100.000 m³	0,05690 €	5,50 %
Agence de l'eau	Pollution	0,31000 €	5,50 %
SY.M.B.O.L.I.P.	Redevance pour SY.M.B.O.L.I.P.	0,01700 €	5,50 %
Agence de l'eau	Redevance pour prélèvement	0,01700 €	5,50 %
Taxes d'assainissement (par m³)			
Agence de l'eau	Modernisation des réseaux de collecte	0,19000 €	7 %

Il est précisé que les taxes d'eau potable et d'assainissement perçues par la commune sont reversées par la suite aux différents organismes.

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 26 novembre 2012,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇨ **VALIDE** les propositions de la commission.
- ⇨ **PRECISE** que ces tarifs sont applicables à compter du 1er janvier 2013.

Objet 2012-07-12-59 D : Tarifs 2013 - fixation d'un prix pour la grande salle du rez-de-chaussée de l'ancien presbytère

M. VEILLARD, adjoint, explique que la commune est sollicitée par des particuliers qui souhaitent louer la grande salle du rez-de-chaussée de l'ancien presbytère pour des sépultures ou des vins d'honneur.

Il est proposé un forfait de 20 €.

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 26 novembre 2012,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇨ **VALIDE** la proposition de la commission.
- ⇨ **FIXE** le forfait de location de la grande du rez-de-chaussée de l'ancien presbytère à 20 €.

Objet 2012-07-12-60 D : Accueil de loisirs - introduction d'un directeur adjoint

M. VEILLARD, adjoint, explique que le centre de loisirs a atteint une affluence qui règlementairement oblige la structure à disposer d'un directeur adjoint.

Le recrutement de cette personne permettrait à Mme HUCHEDÉ, directrice de l'accueil de loisirs, de disposer davantage de temps pour mener à bien des projets (passerelle avec le COSSAGE, liens avec le festival de l'humour, …) et pour traiter le lourd travail administratif et de préparation nécessaire à l'activité d'animation (facturation des prestations aux familles, gestion des ressources humaines, dossiers de subvention CAF, …).

Après avoir étudié deux hypothèses pour ce poste envisagé à 70 % (1.116 heures / an), la commission propose de retenir la solution dans laquelle le directeur adjoint ne ferait pas d'animation. Cela permettra dès 2013 d'ouvrir 2 semaines supplémentaires en août (la première quinzaine) et 1 semaine lors des vacances scolaires de Noël. Des séjours en camp pourraient être organisés durant le mois d'août, comme cela se fait actuellement en juillet. Ainsi, l'accueil de loisirs serait ouvert sur la totalité des vacances scolaires, à l'exception d'une semaine lors des vacances de Noël. Les recettes supplémentaires envisagées sont de 8.200 € par an.

Il est à noter :

- *qu'une demande existe pour une ouverture la première quinzaine d'août mais aussi pour les vacances de Noël (l'idée serait d'ouvrir la 2e semaine des vacances).*
- *que l'apport d'un directeur adjoint permettrait d'augmenter la capacité d'accueil du centre de loisirs de 50 enfants pour les mercredis récréatifs.*
- *qu'actuellement, en cas d'absence de Mme HUCHEDÉ (congés, maladie, …), la règlementation impose que le centre de loisirs n'accueille pas d'enfants.*

Ces éléments exposés, la commission reconnait que l'apport d'un directeur adjoint permettrait de développer le centre de loisirs en l'ouvrant tout l'été et une semaine à Noël. Il est ajouté que ce service participe à l'attraction de nouvelles populations sur la commune.

Vu l'avis de la commission Finances du 26 novembre 2012,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇨ **VALIDE** la proposition de la commission.

⇨ **PRÉCISE** que ce recrutement doit intervenir sur un contrat à durée déterminée.

Objet 2012-07-12-61 D: Budget principal : adoption d'une décision modificative n°4 en date du 06.12.2012

M. VEILLARD, adjoint, propose au conseil municipal la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre / Article	**Libellé**	**Dépenses (en €)**	**Recettes (en €)**
	TOTAL de la décision modificative n°4 du 06/12/2012	**0,00**	**0,00**
	Pour mémoire : décision modificative n° 3 du 08/11/2012	*0,00*	*0,00*
	Pour mémoire : décision modificative n° 2 du 06/09/2012	*0,00*	*0,00*
	Pour mémoire : décision modificative n° 1 du 07/06/2012	*0,00*	*0,00*
	Pour mémoire : budget primitif 2012	*3.758.157,00*	*3.758.157,00*
TOTAL de la section de fonctionnement		**3.758.157,00**	**3.758.157,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Opération /Article	**Libellé**	**Dépenses (en €)**	**Recettes (en €)**
1641	Emprunts en euros	+ 3.000,00	-
020	Dépenses imprévues (investissement)	– 3.000,00	
	TOTAL de la décision modificative n°4 du 06/12/2012	**0,00**	**0,00**
	Pour mémoire : décision modificative n° 3 du 08/11/2012	*0,00*	*0,00*
	Pour mémoire : décision modificative n° 2 du 06/09/2012	*0,00*	*0,00*
	Pour mémoire : décision modificative n° 1 du 07/06/2012	*0,00*	*0,00*
	Pour mémoire : budget primitif 2012	*2.810.820,74*	*2.810.820,74*
TOTAL de la section d'investissement		**2.810.820,74**	**2.810.820,74**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇨ **ADOPTE** la décision modificative n°4 à apporter au budget principal telle que précédemment exposée.

8 - Intercommunalité

Objet 2012-08-12-10 : Fusion des intercommunalités : point d'avancement sur le projet

M. LOUAPRE informe le conseil municipal que les travaux de préparation de la future communauté de communes se poursuivent dans de bonnes conditions. Le comité de pilotage s'est réuni le 22 novembre 2012 pour faire le point sur les réflexions des différents groupes de travail ainsi que sur le cadrage pour les mois à venir.

Concernant le cadrage, 2 axes majeurs sont à approfondir. Au cours du 1er semestre 2013, il sera procédé à l'élaboration du projet politique et opérationnel de la communauté de communes fusionnée. Il s'agira de savoir ce qui est voulu pour le territoire, quels services seront proposés à la population et quels axes de développement seront prioritaires.

Au cours du 2nd semestre 2013, le projet organisationnel sera défini. Il sera étudié les questions de mise en œuvre du projet préalablement défini, de la gouvernance de la communauté de communes et de l'organisation administrative qui sera retenue.

Il sera demandé à chaque groupe de travail de préciser et d'écrire son projet en tenant compte de ce qui existe actuellement et la manière dont les compétences sont exercées. Il conviendra de retenir quelles compétences relèvent de l'intercommunalité et quel en serait le coût.

Afin de faciliter l'organisation des réunions, le comité de pilotage a souhaité une harmonisation des agendas des 3 communautés de communes et de fixer les réunions des 3 conseils communautaires le même jour à savoir le lundi.

Le planning suivant a été arrêté :
- Comités de pilotage : les 25 février, 22 avril et 1er juillet 2013 à 19 h.
- Réunion de tous les élus : le 16 septembre 2013 à 20 h.
- Réunion publique pour tous les habitants : le 30 septembre 2013 à 20 h.

Le Conseil Municipal,
⇨ **PREND ACTE** de ces informations.

9 – Questions diverses

Néant

Mme. LAURENT Éliane
Secrétaire de séance

La séance est levée à 23h40.

M. LOUAPRE Joseph, Maire	Mme SEGERS Monique, Adjoint	M. BARRAIS Joël, Adjoint	M. FOUCHER Hervé Adjoint
M. LANGOUËT Christophe, Adjoint	M. VEILLARD Roland, Adjoint	Mme DAVID Gisèle	Mme GARANGER Marie-Françoise
Mme MAHÉ Rachelle	Mme MANCEAU Laurence	Mme RAIMBAULT Bernadette	M. BAUDRY Thierry
M. BERTHIER Michel	M. HAMON Guénaël	M. LÉZÉ Gérard	M. LUTELLIER Raymond
M. PIVÈNE Pascal	M. THARAULT Jérémy		